

**SAVIGNY-LE-TEMPLE**

**AGENDA 21**

**2015-2017**

**Orientations stratégiques**

**Septembre 2014**

# 1 – Cadrage du deuxième agenda 21 de Savigny-le-Temple

L'Agenda 21 local de Savigny-le-Temple constitue l'outil privilégié de traduction des principes du développement durable sur le territoire. C'est à la fois un programme d'actions et un processus qui ancre la collectivité dans une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de ses politiques et projets. L'Agenda 21 est un projet itératif qui permet progressivement de renforcer l'action locale. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes : les élus, les services, les agents municipaux, les partenaires institutionnels (administrations, établissements publics, chambres consulaires ...), les acteurs locaux (associations, entreprises...), et bien sûr les Savigniens.

L'implication de la commune de Savigny-le-Temple dans une réflexion de développement durable, en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart, a été votée par le Conseil Municipal en décembre 2005. Après une première phase de mobilisation interne, le 27 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un premier Agenda 21 local adopté le 9 avril 2010. S'inscrivant dans la continuité, le deuxième agenda 21 prévu sur la période 2015-2017 constitue une démarche et un projet de territoire global, transversal et qui a pour rôle essentiel :

- **de mobiliser et responsabiliser les savigniens, notamment les jeunes, sur les enjeux du développement durable, notamment en renforçant l'expression de la démocratie locale**
- **d'améliorer la durabilité du territoire en termes :**
  - d'aménagement et de gestion : urbanisme, habitat, commerces, agriculture et autres activités économiques, espaces naturels,
  - de mobilité,
  - de qualité de vie (animation, services de proximité,...).
- **de renforcer l'exemplarité de la commune, de ses élus et de ses agents en matière de développement durable,**

Au niveau opérationnel, elle doit répondre à trois exigences :

- **améliorer les synergies des acteurs publics de la ville nouvelle (SAN, EPA ...) pour une meilleure prise en compte des enjeux**
- **garantir à la démarche un caractère transversal, pragmatique et adaptable dans le temps mettant en œuvre des actions concrètes, lisibles, visibles et utiles qui ne s'ajoutent pas aux autres projets**
- **générer des économies de ressources naturelles, et donc optimiser les ressources financières, sur l'ensemble du territoire, via les pratiques des habitants et des acteurs locaux dont la commune**

La mobilisation et la participation de tous les acteurs est un des principes fondamentaux de la démarche d'élaboration de l'agenda 21 savignien. Dans ce cadre, plusieurs étapes clés ont été définies pour aboutir, en janvier 2015, à un nouveau programme d'actions de l'agenda 21 local.

- **Le diagnostic développement durable partagé** a été élaboré sur la base du premier diagnostic, des retours des services et de différents temps d'échanges avec le comité technique, le comité de pilotage et les élus, entre mars 2013 et janvier 2014. La rencontre et l'écoute des acteurs entre l'automne 2013 et le printemps 2014 (questionnaire envoyé aux habitants, ateliers de travail avec les acteurs locaux et les savigniens, les conseils de vie locale, les partenaires de la commune, etc.) a permis de collecter les avis et les appréciations de chacun et d'enrichir l'analyse du territoire. Le diagnostic développement durable de Savigny constitue une vision commune du territoire vis-à-vis du développement durable. Il donne à voir

les points forts et les points faibles, les opportunités et les menaces identifiés et partagés par les acteurs locaux. Il définit les enjeux auxquels l'agenda 21 doit répondre.

- **La stratégie municipale de développement durable** a été élaborée, en interne, en parallèle entre septembre 2013 et septembre 2014, à partir du diagnostic et en s'appuyant sur les débats avec les acteurs locaux et les Savigniens. La volonté des élus municipaux est déclinée par des orientations stratégiques précisant les ambitions et les objectifs à poursuivre dans le cadre de ce deuxième agenda 21 local. Elle fixe les objectifs opérationnels à atteindre sur la période triennale 2015-2017.
- **Le programme d'actions municipal** sera élaboré de manière participative entre septembre et décembre 2014. Les élus, les agents, les acteurs locaux et les citoyens seront invités à participer à une deuxième série d'ateliers de travail. En traduction opérationnelle de la stratégie, il présentera les actions réalisables qui pourraient être entreprises à l'échelle du territoire en 2015, pour plus de développement durable. Il précisera leur portage et leur financement, avec leur inscription dans le budget municipal. Il sera évalué au moyen d'indicateurs permettant d'apprécier leur pertinence au regard de la stratégie municipale. Il sera constitué d'un nombre un programme d'actions plus limité mais ambitieux. Il privilégiera les actions nouvelles et les actions transversales, en consolidant les bonnes pratiques. Un programme annuel sera adopté chaque année selon le même principe, pendant la période triennale.

## 2. Cinq orientations stratégiques pour l'Agenda 21

Cinq orientations stratégiques ont été définies pour répondre aux enjeux du territoire savignien et structurer le plan puis le programme d'actions de l'Agenda 21 local. Elles constituent les fils conducteurs de l'engagement de la ville pour le développement durable du territoire et l'amélioration du fonctionnement de la collectivité.

- ➔ **Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique**
- ➔ **Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous**
- ➔ **Inciter à des modes de productions et de consommations plus durables et plus responsables**
- ➔ **Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain**
- ➔ **Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable**

Pour chacune de ces orientations stratégiques, des objectifs précisent le cadre de l'action et les ambitions de la commune d'ici fin 2017.

| Orientations stratégiques   | Thématiques  | Objectifs opérationnels   | Résultats attendu  |                          |
|---|--|---|--|--------------------------|
| <b>Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique</b> | <b>Thématique 4</b><br>Participer localement à la lutte contre le changement climatique par la sobriété énergétique de tous les bâtiments et de l'éclairage public                                     | Construire les bâtiments publics à énergie passive ou positive en développant le recours aux énergies renouvelables   | 100 % des équipements municipaux   |                          |
|   |  | Construire des programmes à énergie passive ou positive   | 20% en moins par rapport à la réglementation en vigueur (RT 2012 puis RT 2015) pour 100 % des logements et des bureaux<br>utilisation de matériaux bio-sourcés   |                          |
|   |  | Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments publics existants   | 10% en 3 ans   |                          |
|   |  | Atteindre la norme BBC pour les prochaines réhabilitations de bâtiments publics   | 100% des équipements   |                          |
|   |  | Optimiser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public   | 60% par rapport à 2012   |                          |
|   |  | Informier et accompagner les savigniens sur les travaux de rénovation en matière énergétique et les aider à lutter contre la précarité énergétique              | un maximum de conseils et d'information/an   |                          |
|   | <b>Thématique 5</b><br>Participer localement à la lutte contre le changement climatique par le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture et des pratiques de mobilités durables | Poursuivre la remise à niveau et le maillage des liaisons douces et renforcer l'usage des modes doux de déplacement, des transports en commun et du covoiturage | 29,5 Kms à reprendre et 15 Kms supplémentaires à l'issue du SD réseau vert : 200 000 €/an<br><br>20% de fréquentation supplémentaire des transports en commun  |                          |
|   |  | Diminuer la part des déplacements des véhicules de la flotte municipale à énergie fossile et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre                | 20% des kilomètres et des consommations  |                          |
|   |  |   |  |                          |
|   | <b>Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous</b>   | <b>Thématique 6</b><br>Préserver la ressource en eau par la maîtrise des consommations d'eau potable et l'amélioration de la qualité des rus                    | Diminuer les prélèvements dans la nappe de Champigny   | 15% en 3 ans             |
|   |  |   | Poursuivre la diminution des consommations d'eau de la ville   | 5% en 3 ans              |
|   |  |   | Viser le bon état global des rus de Balory et de Savigny pour 2021 (conformément aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les masses d'eau et les petits cours d'eau) | plan de gestion approuvé |
| <b>Thématique 7</b><br>Développer des pratiques de gestion des espaces naturels respectueuses de la biodiversité  |  | Maintenir les surfaces à vocation agricole  | 100%   |                          |
|   |  | Favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs   | 1 action dans le cadre de la charte<br><br>10% de produits bio à minima dans la restauration collective  |                          |
|   |  | Favoriser le développement d'une agriculture de proximité en circuit court  | 1 projet concrétisé  |                          |
|   |  | Faire progresser les pratiques des services municipaux  | Augmenter de 15% les surfaces en gestion naturelle<br><br>Réduire de 30% l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces sportifs  |                          |
|   |  | Développer les refuges pour la biodiversité dans les constructions et dans les espaces naturels   | 1 nouveau site/an  |                          |

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <b>inciter à des modes de productions et de consommations plus durables et plus responsables</b>      | <b>Thématique 8</b><br>Inciter à un développement du secteur économique plus durable et développer des modes de consommation plus responsables | Veiller à la réalisation et la réhabilitation de bâtiments intégrant les cibles du DD   | 100% des bâtiments industriels faisant l'objet d'une construction ou d'une réhabilitation   |
|   |  | Contribuer au développement des éco-activités (de l'économie verte)   | 1 nouvelle entreprise/an  |
|   |  | Requalifier et diversifier l'offre en commerces, services et artisanat de proximité en soutenant les activités les plus responsables d'un point de vue de DD  | Confortement et diversification des commerces dans chaque centre commercial de quartier (nombre et types de commerces)<br><br>Renforcement du niveau de la médecine de proximité (augmentation du nombre de praticiens) |
|   |  | Développer l'économie circulaire  |   |
|   |  | Promouvoir les modes de consommations alternatifs : bio, produits locaux, commerce équitable...   | 1 animation chaque année avec les structures municipales  |
|   |  | Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour créer de nouveaux emplois non délocalisables (emplois résidentiels: adaptés aux besoins des Savigniens ainsi qu'à leur évolution)                         | 1 projet développé/an   |
|   | Soutenir les pratiques en faveur de la diminution des déchets  | 1 action nouvelle développée<br><br>Diminution de 5 kgs du poids des déchets/an   |   |
| <b>Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain</b>   | <b>Thématique 9</b><br>Développer les solidarités internationales plus durables  | Intégrer les enjeux et finalités du DD dans toutes les actions de coopération décentralisée   | les 4 conventions renouvelées en intégrant ces enjeux   |
|   |  | <b>Thématique 10</b><br>Renforcer les solidarités et l'épanouissement par le développement de solidarités envers les plus démunis : personnes âgées, personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale               | Poursuivre le renforcement de l'accessibilité aux espaces et services publics, aux logements et aux soins   |
|   | Promouvoir la cohésion sociale notamment les échanges intergénérationnels  |   | Augmentation du nombre d'actions développées  |
|   | Renforcer les solidarités envers les personnes en situation de fragilité sociale et économique   |   | Diminution du taux de demandeurs d'emploi<br>Augmentation du nombre d'aides   |
|   | <b>Thématique 11</b><br>Dynamiser le tissu associatif savignien autour du DD   | Engager les associations à intégrer des principes de DD   | 50 associations regroupant au minimum 1000 adhérents impliqués  |
|   |  | Soutenir l'action des associations en faveur du DD, notamment de l'épanouissement humain  | 10 conventions de partenariat avec des associations touchant au minimum 500 bénéficiaires   |
| <b>Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable</b> | <b>Thématique 1</b><br>Piloter, suivre, évaluer et rendre compte de la démarche d'agenda 21  | Piloter, animer, suivre et rendre compte annuellement, de manière participative et transparente, de l'avancée de chaque action et chaque thématique et globalement de la démarche agenda 21 dans son ensemble                 | 2 réunions annuelles du comité de pilotage<br>2 réunions annuelles du comité technique<br>1 réunion annuelle des groupes de travail (habitants et acteurs locaux, personnel)  |
|   |  | Evaluer l'agenda 21 et progresser   | Point d'étape 3 fois par an<br>Evaluation annuelle  |
|   | <b>Thématique 2</b><br>Mobiliser, informer et concerter les Savigniens et partenaires sur la mise en œuvre de l'agenda 21 et du DD localement  | Impliquer les instances de démocratie participative dans le suivi et la mise en œuvre des actions de l'agenda 21, en particulier celles qui s'inscrivent dans leur périmètre (conseils de vie locale, d'écoles de crèches...) | 1000 participations à des actions de l'agenda 21, en 3 ans  |

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
|  |   | Impliquer les jeunes dans des projets de développement durable, via les écoles, les centres de loisirs... | 1000 participations à des actions de l'agenda 21, en 3 ans  |
|  |   | Communiquer et valoriser les démarches collectives auprès de tous les Savigniens                          | une nouvelle information par mois sur le DD et l'agenda 21 local dans la feuille et sur la page facebook<br><br>un site internet actualisé et pédagogique |
|  |   | Participer aux réseaux des acteurs du DD et contribuer à leurs projets                                    | 3 réseaux ou projets/an   |
|  | <b>Thématique 3</b><br>Faire évoluer les pratiques internes et former les services municipaux pour faire évoluer les pratiques professionnelles et citoyennes | Professionnaliser les agents et les élus  | 100 % des agents ayant suivi une formation en lien avec le DD   |
|  |   | Analyser les politiques, les projets municipaux et les procédures internes au regard du DD                | 100% des procédures   |
|  |   |   |   |